

Réf: Dossier N° : 56266

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « TIMFREEMAN MINE COTE D'IVOIRE »

Siège social : ABIDJAN - ADJAME 220 LOGMENTS QURTIER
GENERAL, PAROISSE SAITN LUC BANA BAKINTU, 18 BP 559 ABJ

18

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23 Oct. 2018, et enregistrés au CEPICI le 30 Oct. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « TIMFREEMAN MINE COTE D'IVOIRE » .

Objet: Exploration minière ; Exploitation minière, Vente et achat d'or, de pierres précieuse, Génie civil, Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ADJAME 220 LOGMENTS QURTIER GENERAL, PAROISSE SAITN LUC BANA BAKINTU, 18 BP 559 ABJ 18
GERANT: Monsieur TIMITE MAHAMAN.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-28368 du 31/10/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°25476 du 31/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

